

LA ROCHELLE

**FORMATION
POSSIBLE EN
APPRENTISSAGE**

CRJEPS

Certificat Professionnel
de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire
et du Sport

Diplôme d'État de niveau 3 (CAP/BEP) délivré par le Ministère de
l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Code RNCP : 32369

Mention / Animateur d'activités
et de vie quotidienne (AAVQ)

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

- Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de 3 grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.



À l'issue de sa formation, le candidat aura acquis et développé les compétences liées au métier d'animateur d'activités et de vie quotidienne. Il sera capable de mettre en œuvre, de manière autonome et en toute sécurité, des activités dans le domaine de sa mention.

PUBLICS VISÉS ET PRÉREQUIS

Public :

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle :

-  Etudiants,
-  Demandeurs d'emploi,
-  Professionnels de l'animation en poste
-  Personnes en reconversion professionnelle

Pré-requis :

-  Etre âgé au minimum de 16 ans à l'entrée en formation,
-  Etre titulaire du PSC1 ou un équivalent en cours de validité,
-  Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques daté de moins d'un an à l'entrée en formation,
-  Présenter la prise en charge financière de la formation,
-  Avoir une structure de stage / d'alternance au plus tard le premier jour de la formation.



DURÉE ET PERSONNALISATION DES PARCOURS

Volume horaire minimum



En organisme de formation



En structure d'alternance

Rythme d'alternance

En organisme de formation



et



Au sein d'une structure professionnelle

Les vacances scolaires et tous les mercredis sont dédiés à cette alternance en structure. Quelques semaines complètes en organisme de formation peuvent également être programmées pour des activités pédagogiques particulières

Adaptation des parcours :

La durée de formation peut être modulée en fonction des équivalences diplômes obtenues par le candidat.

En amont de la formation, une journée de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription et délais :

Pour s'inscrire en formation, les candidats doivent se préinscrire en cliquant sur le lien de la session souhaitée, ci-dessous :

   <https://profession-sport-loisirs.fr/nos-formations-animation-cpjeps/>

(le lien est actif seulement lorsque les inscriptions sont ouvertes). Un dossier d'inscription individuel sera alors envoyé par mail et un premier contact avec le coordinateur de la formation sera établi.

Les inscriptions sont closes 15 jours avant les tests de sélections. Le nombre minimum est de 8 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum est de 15 stagiaires en parcours complet (sans allègement de parcours). En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

La formation peut être réalisée en formation continue, V.A.E, contrat d'apprentissage ou dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Dans le cas où le nombre de candidatures dépasse la capacité maximale d'accueil sur la session, l'organisme de formation se réserve le droit d'établir une liste d'admis et une liste d'attente en fonction des critères suivants :

- **Lieu d'apprentissage validé**
- **Tuteur diplômé identifié dans la structure d'accueil**

Des tests de sélections pourront également être organisés pour hiérarchiser les candidatures :

Description des tests de sélection pour l'entrée en formation :



Une épreuve écrite

Ce test qui sera réalisé à la maison doit permettre d'évaluer d'une part les capacités rédactionnelles et de compréhension du candidat et d'autre part ses compétences informatiques.

Dans un premier temps, les candidats auront à détailler les différentes étapes et éléments nécessaires à la réussite d'une animation, sur le modèle d'une recette de cuisine.

Ensuite ils devront rédiger une lettre de motivation leur demandant de se présenter, de présenter succinctement leur parcours ainsi que leurs motivations pour l'animation et pour cette formation.

Ces documents seront rédigés sur un logiciel de traitement de texte et seront transmis par mail à PSL Formation.



Un entretien individuel

Cet entretien, d'une durée de 30 minutes, permet d'évaluer la maturité du projet professionnel du candidat. Les objectifs de cet entretien sont les suivants :

- Capacité à présenter son parcours et ses expériences en animation
- Connaissance du secteur de l'animation en lien avec le niveau et la spécialité visée
- Connaissance de la formation visée : organisation, contenus
- Présentation de la structure de stage / d'apprentissage
- Modalités d'organisation lui permettant d'intégrer cette formation : modalités de financement et de rémunération, organisation de son temps de travail personnel, sécurisation du parcours
- Présentation de son projet professionnel à l'issue de la formation

La « recette de cuisine », la lettre de motivation et une grille d'entretien serviront de support.

Une note sera calculée sur un total maximum de 20 points décomposés comme suit :

- max 5 points / écrit (recette de cuisine)
- max 5 points / lettre de motivation complétée avec l'entretien
- max 5 points / posture
- max 5 points / questions d'organisation et de financement

CONTENU

La formation s'organise en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures). Les unités capitalisables sont les suivantes :

UC1 Participer au projet et à la vie de la structure,

UC2 Animer les temps de vie quotidienne de groupes,

UC3 Concevoir des activités en direction d'un groupe,

UC4 Animer des activités.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont différentes :

- L'utilisation de méthodes d'éducation active
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- L'utilisation du numérique dans la formation
- Cours magistraux
- Travaux pratiques

Les temps en organisme de formation s'articulent de la manière suivante : des temps de cours théoriques en salles sont suivies de mises en situation concrètes entre stagiaires et/ou avec un public. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION - ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES

Le CPJEPS AAVQ est délivré par la Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement, Sport (DRAJES) via l'obtention de 4 UC (ou Unités Capitalisables).

UC1 1/ une production écrite personnelle qui présente sa structure d'alternance ainsi que son action à l'intérieur de celle-ci. Ce document présente notamment la structure et son projet, l'équipe pédagogique avec laquelle le candidat travaille ainsi que la place et l'action du candidat dans la structure

2/ une annexe comportant 2 exemples de documents de communication internes ou externes produits par le candidat (documents de deux natures différentes)

UC2 Production d'un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de temps de vie quotidienne. Ce document est constitué de deux fiches présentant chacune une action de vie quotidienne ayant été encadrée par le candidat dans sa structure d'alternance (deux pages par fiche hors annexes).

UC1 UC2 Entretien d'une durée de 50 minutes maximum, il se déroule en 2 parties :

1/ Présentation orale de 20 minutes maximum par le candidat de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci, et des actions d'animations de vie quotidienne menées et de leur analyse à l'aide d'un support numérique de son choix.

2/ Temps de questionnement et d'échanges de 30 minutes maximum avec les évaluateurs à partir de la présentation et du dossier du candidat.

UC3 Production d'un document écrit personnel portant sur la présentation d'un projet d'animation inscrit dans la structure et la préparation de deux séances d'animation pour un groupe de 8 personnes minimum. Ces deux séances ont pour support deux activités différentes dans deux domaines distincts parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.

• **Entretien d'une durée de 50 minutes maximum, il se déroule en 2 parties :**

1/ Présentation orale de 20 minutes maximum par le candidat de la structure, du public, des constats, ainsi que des objectifs, de son projet d'animation et de son évaluation

2/ Temps de questionnement et d'échanges de 30 minutes maximum avec les évaluateurs à partir de la présentation et du dossier du candidat.

UC4 Mise en situation professionnelle :

Le candidat conduit l'une des deux séances d'animation qu'il a présenté dans le dossier UC 3, pour un groupe de 8 personnes minimum pour une durée comprise entre 45 et 60 minutes maximum.

Entretien :

D'une durée de 45 minutes maximum, il se déroule à l'issue de la séance conduite par le candidat. Ce temps d'échange et de questionnement porte notamment, à partir de l'analyse du candidat, sur :

- Le déroulement de la séance
- L'atteinte de ses objectifs et l'évaluation de la séance
- La démarche et les méthodes mises en œuvre
- L'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres
- Les modifications ou variantes que le candidat propose

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

La personne titulaire du CPJEPS mention «Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne» obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité «Animation» mention «Loisirs Tous Public»

SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CPJEPS AAVQ peut continuer à se former en obtenant un diplôme de niveau supérieur soit :

- **Dans la filière animation : BPJEPS spécialité Animateur mention Loisirs Tout Public, mention Animation Sociale, mention Education à l'Environnement vers un Développement Durable...**
- **Dans la filière sportive : BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Physiques pour Tous...**

Le CPJEPS AAVQ, permet de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Emplois visés : Animateur en accueil de loisirs ; Animateur en accueil de loisirs périscolaires ; Animateur en séjours de vacances ; Animateur socioculturel.

Lieu d'exercice : Se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle structure relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, etc.).

Session à venir

TARIFS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE €

Apprentissage

Formation prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT, le reste à charge éventuel à l'employeur public sera déterminé sur devis.

Autres contrats



selon le mode de financement (OPCO, CPF, Pôle Emploi...). Devis réalisé suivant le profil.

Auto financement



DATES ET LIEU

du **14** septembre 2023 au **27** septembre 2024

La Rochelle

Dates des tests de sélections pour le
site de La Rochelle :

28 & 29 août

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Informations et adaptation des parcours en
fonction des besoins spécifiques auprès de
notre référente handicap :

Justine Robelet

06.98.26.17.00

justine.robelet@profession-sport-loisirs.fr

RÉFÉRENTE MOBILITE INTERNATIONALE

Chargée de développement, Pôle Formation

Amandine Caro

06.63.66.96.27

amandine.caro@profession-sport-loisirs.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Aurelie Negret

06.10.57.69.06

aurelie.negret@profession-sport-loisirs.fr

